



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

**COMPTE RENDU DES CAP
DE CONTROLEURS ET D'INSPECTEURS DU 12 JUIN 2012
RECOURS EN NOTATION**

Il s'agissait des recours en CAP locale sur la notation par rapport à l'activité de 2011.

Les agents qui n'ont pas obtenu satisfaction, ou seulement partiellement, peuvent engager un recours au niveau national, dans les quinze jours suivant la notification du résultat de leur appel.

En réserve, la DISI avait

En catégorie B : Gestion FF : 2 fois 1 mois et en FGP : 3 fois 2 mois.

En catégorie A : Gestion FF : une fois 1 mois et en FGP : 2 fois 2 mois.

⇒ **CAPL d'inspecteurs**

Un seul collègue avait engagé un recours et confié son dossier à la CGT. Les élus ont obtenu des modifications substantielles de l'appréciation générale et des éléments figurant dans le compte-rendu de l'entretien, dans le sens des demandes de l'agent. Ils ont argué notamment sur le contexte difficile d'exercice des missions du collègue.

En revanche, le DISI, président de la CAP, a refusé de modifier la note finale.

L'agent n'ayant pas totalement obtenu satisfaction, la CGT a voté contre les propositions de l'administration.

⇒ **CAPL de Contrôleurs**

4 Agents ont fait appel : 1 C2, 1 C1 et 2 CP

En Contrôleurs 2ème classe : malgré les interventions des élus, la direction a refusé de donner satisfaction à un agent qui demandait une augmentation de note.

La CGT a voté contre la proposition de l'administration.

En Contrôleurs 1ère classe : l'agent, qui avait confié son dossier à la CGT, a vu sa note revalorisée à + 0,02.

La CGT a donc approuvé la proposition de l'administration sur ce point.

Elle a en revanche refusé de donner un avis positif pour l'obtention d'une bonification à + 0,06 si l'agent souhaite faire un recours en CAP nationale. En effet, en CAP locale, seule la note + 0,02 peut être obtenue.

En contrôleurs principaux : deux agents ont fait appel.

=> L'un d'entre eux avait confié son dossier à la CGT. Il a vu son appréciation générale nettement revalorisée. Sur le tableau synoptique (spécificité de la filière gestion publique), deux de ses croix ont connu une progression (l'une passant de bien à très bien et l'autre de assez bien à bien), tandis que l'avis pour l'accès au corps supérieur passait de réservé à favorable.

La CGT a donc approuvé les propositions de l'administration, considérant que des avancées significatives avaient été obtenues, même si notre collègue n'a pas obtenu totalement satisfaction.

=> La CGT est intervenue en soutien au second agent, pour lequel la Direction a également concédé une nette amélioration de l'appréciation générale, sans toutefois accepter de relever la note chiffrée.

La CGT a donc voté contre la proposition de l'administration, tout en reconnaissant les avancées obtenues.

Ces résultats démontrent s'il en était besoin de la nécessité de faire appel, quand les appréciations ne vous semblent pas refléter la réalité de votre travail.

Les élus CGT restent à votre disposition pour tout renseignement.

Les élus et experts :

Jean-Yves Detoc – ESI Rennes, Camille Hoffmann – ESI Nantes Marsauderies – Yvic Kergroac'h – ESI Nantes Lotz-Cossé - Catherine Luquet – ESI Nantes Marsauderie, Laurent Pruvost – ESI Rennes

Pour me défendre, j'adhère à la CGT !

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :** **Echelon :**

Filière fiscale ☐ **Filière publique** ☐

Adresse administrative :

.....

.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

☐ Adresse administrative :

☐ Adresse personnelle (préciser) :